



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires et de la mer**

Délégation territoriale sud  
N° DDTM-DTS-2023-007

**ARRÊTE INTERDISANT L'ACCÈS D'UNE PARTIE DE LA SERVITUDE DE PASSAGE DES  
PIETONS LE LONG DU LITTORAL (SPPL) A MOIDREY  
(COMMUNES DE BEAUVOIR ET PONTORSON)**

LE PRÉFET DE LA MANCHE

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** les articles L.321-9 et L. 427-6 du code de l'environnement,

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** l'article L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022-15 VN du 17 juin 2022 donnant délégation de signature à monsieur Gilles TRAIMOND sous-préfet d'Avranches,

**Vu** l'arrêté N° 2023-DDTM-SE-0026 autorisant l'organisation d'une battue administrative aux sangliers sur le domaine public maritime dans l'anse de Moidrey (communes de Beauvoir et Pontorson) ;

**Considérant** la nécessité de prévenir les risques que pourraient présenter la réalisation de cette battue pour la sécurité des personnes étrangères au dispositif,


**A R R Ê T E**

**Article 1 :** L'accès à la partie de la SPPL située sur le domaine public maritime, le long de la rive ouest du Couesnon à proximité de l'anse de Moidrey selon le plan en annexe est interdit à toute personne étrangère au dispositif de battue administrative le **vendredi 3 mars 2023, entre 8 heures et 16 heures.**

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Beauvoir et de Pontorson ainsi qu'aux divers accès au domaine public maritime .

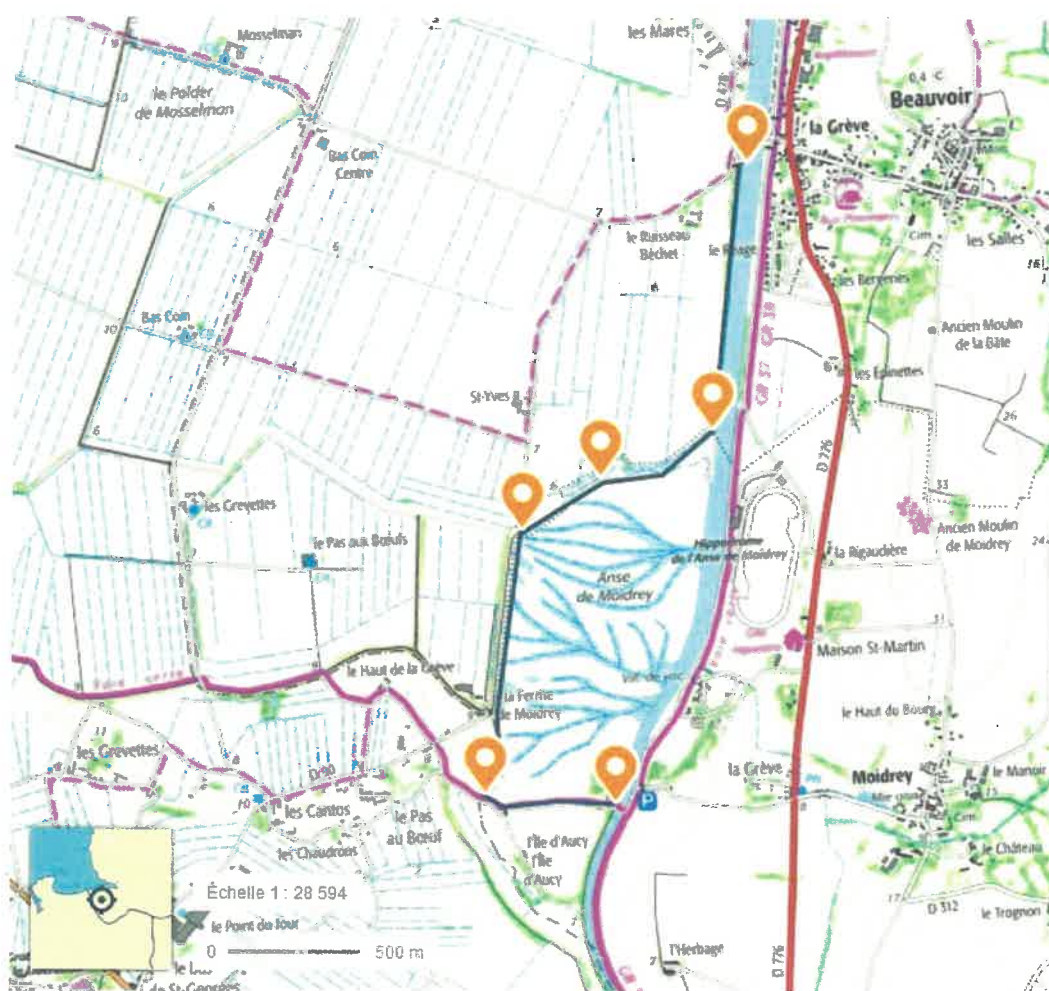
**Article 3 :** Messieurs les maires de Beauvoir et Pontorson, le sous-préfet d'Avranches, la directrice départementale des territoires et de la mer, le commandant du groupement de gendarmerie de la Manche, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Avranches, le  
Le préfet de la Manche  
Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet



Gilles TRAIMOND

## Plan ANNEXE – Interdiction d'accès à la SPPL



*D'après geoportail.fr*

### Destinataires

#### Pour exécution :

- M. le maire de Beauvoir
- M. le maire de Pontorson
- M. le sous-préfet d'Avranches
- M. le commandant de gendarmerie d'Avranches
- Mme la directrice départementale des territoires et de la mer

#### Pour information :

- M. Thierry Nicolle, lieutenant de louveterie
- Office Français de la Biodiversité